



Neuchâtel, 8 décembre 2020

Retour sur la session des 1^{er} et 2 décembre 2020 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 1^{er} et 2 décembre](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Assermentation

Notre camarade Joëlle Eymann a prêté serment en qualité de députée suppléante à l'occasion de la session de décembre. Nous lui adressons nos félicitations.

Covid 19 – situation extraordinaire 3 ([20.046](#))

De nombreux facteurs, dont les garanties du pouvoir exécutif, qui plaident pour une prolongation de la situation extraordinaire

La députée Laurence Vaucher a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les député·e·s

« Gouverner c'est prévoir » dit-on à juste titre.

Dans les circonstances pénibles et compliquées que nous connaissons encore actuellement et depuis de longs mois, le Conseil d'État nous en fait une démonstration probante. A l'heure où le pic de l'épidémie semble dépassé, il est conscient de devoir anticiper les effets négatifs que la crise sanitaire, en cas de nouvelle flambée, pourrait induire à court terme et leurs conséquences néfastes pour la population neuchâteloise,

sur le plan sanitaire :

- La saturation du système de santé qui devrait faire face à une nouvelle arrivée massive de cas ;

sur le plan social :



- Les tensions dans les milieux économiques, mouvements de mécontentement, fatigue intense des personnels de la santé, etc. ;

sur le plan politique :

- L'impossibilité pour le Grand Conseil dans ces circonstances d'exercer valablement le pouvoir, en raison, par exemple, de députés malades (cas prévu par l'article 14 de la LCE) ;

enfin sur les plans économique et financier:

- Des mesures de soutien urgentes annoncées demandées par la Confédération et devant intervenir dans les semaines à venir et impliquant des dépenses extraordinaires pour notre canton (Cas de « rigueur »).

Le moment de l'année durant lequel cette situation critique arrive pourrait encore compliquer la donne en raison des fêtes de fin d'année, de leurs rassemblements festifs de personnes et de l'arrivée de la grippe saisonnière. La pause liée aux Fêtes de fin d'année pourrait empêcher, sur le plan organisationnel, que le Grand Conseil soit à même de se réunir et de siéger rapidement, le cas échéant.

Pour toutes les raisons invoquées dans le rapport, le groupe socialiste à l'unanimité rejoint l'avis du bureau du Grand Conseil et accepte le décret prolongeant la situation extraordinaire jusqu'à la prochaine session, soit le 26 janvier 2021.

Il entend les garanties données par le Conseil d'État que ce dernier limitera ses prérogatives aux mesures strictement nécessaires et urgentes liées avant tout à la protection de la population au sens large. La transmission d'informations par l'intermédiaire des Cofi et Coges ainsi qu'aux président·e·s des groupes politiques est également une condition pour le groupe socialiste d'accepter cette nouvelle mesure à titre tout à fait exceptionnel. Les exemples donnés de mesures prises par le Conseil d'État durant la période de situation extraordinaire allant du 4 novembre à ce jour sont à cet égard rassurantes.

Pour terminer, le groupe socialiste, conscient de la charge énorme de responsabilité qu'entraîne cette situation pour le Conseil d'État, tient à le remercier pour la force de travail et l'efficacité dont il a fait preuve jusqu'à présent.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de décret est adopté par 91 voix contre 10.



Budget de l'État pour l'exercice 2021 et plan financier et des tâches 2022-2024
([20.036 tome 1](#), [20.036 tome 2](#), [20.036 Amendements Covid CE](#) et [20.036 cofi](#))

Un budget qui montre la pertinence des nouveaux mécanismes financiers

La députée Florence Nater a présenté la position du groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Comme chaque année à pareille époque, l'examen du budget de l'État de Neuchâtel est un moment clé pour la République. En effet, il s'agit non seulement de définir le cadre financier de l'activité de l'État pour l'année à venir, mais aussi de prendre acte et d'orienter la vision politique traduite au-travers des chiffres. Ceci est notre mission durant les travaux en commission et aujourd'hui en séance plénière. Notre groupe espère que nos travaux de ce jour seront constructifs dans le même esprit qu'ils l'ont été en commission financière.

En préambule à cette intervention, permettez-moi, au nom du groupe socialiste, d'adresser nos sincères et vifs remerciements au Conseil d'État et aux services de l'administration pour les travaux réalisés dans le cadre de ce budget. En cette année très particulière de pandémie, nous savons que les conditions de travail pour mener à bien ce budget ont été intenses et complexes. Merci. Pour le groupe socialiste, c'est également l'occasion de remercier plus largement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'État pour leur immense engagement en faveur de la collectivité, rendu d'autant plus contraignant et exigeant par la situation sanitaire extraordinaire qui nous affecte durement.

Pour compléter cette introduction, nous tenons également à saluer la présentation du budget, en particulier le tome 1, qui inclut désormais des présentations graphiques et schématiques très didactiques et fort utiles à l'examen du budget.

Venons-en au fond maintenant.

Le Conseil d'État a choisi de présenter le budget « hors Covid » et de prendre en compte les conséquences estimées de la première vague de la pandémie Covid-19 dans une série d'amendements paquetés dans un ensemble appelé « Amendement Covid ». Ceci avec l'objectif de pouvoir porter une analyse comparative probante de l'évolution des finances publiques indépendamment de la crise qui nous frappe aujourd'hui. Le groupe socialiste salue cette façon de faire et s'inspirera également de cette séparation « budget hors Covid » et « amendement Covid » pour ses observations.



Sans la pandémie du Coronavirus, nous pourrions sans aucun doute nous réjouir du budget 2021 de l'État de Neuchâtel, un budget dans les chiffres noirs pour la deuxième année consécutive. Au-delà de cette première observation, le budget 2021 « hors Covid » se révèle en outre parfaitement dans le respect des mécanismes financiers adoptés par notre Parlement en 2019, s'agissant à la fois du mécanisme de frein à l'endettement (respect de l'équilibre budgétaire augmenté de 1% du découvert des années précédentes), du montant minimum d'investissements (soit au minimum 4 % des revenus déterminants) ou encore du degré d'autofinancement (à hauteur de 70%). Certes, ces mécanismes financiers peuvent paraître bien techniques et complexes aux yeux de la population. Ils constituent néanmoins les balises que l'État de Neuchâtel a fixées pour permettre à notre canton de gérer ses finances de façon à favoriser la sortie de l'ornière dans laquelle il était plongé depuis plusieurs années, et surtout à assurer l'assise de la collectivité et les prestations fournies à la population dans la durée. Du point de vue de ces indicateurs-là, l'exercice est réussi.

D'autres indicateurs budgétaires tels que la diminution des charges du « ménage ordinaire de l'État » de 1.6 % par rapport au budget 2020, lesquelles étaient déjà en diminution de 2.4 millions de francs par rapport au budget 2019, nous montrent que l'État de Neuchâtel maîtrise ses charges. Tout comme nous pouvons observer une baisse des dépenses d'aide sociale, hors dépenses liées à l'asile, de l'ordre de 4.5 millions de francs pour la part de l'État entre le budget 2020 et le budget 2021, ce qui traduit les effets d'une dynamique positive des réformes mises en œuvre notamment sur le front de l'emploi.

A la lumière de ces éléments et à défaut de nous inviter à « crier victoire », le budget 2021 de l'État de Neuchâtel « hors covid » nous incitait à penser que la sortie du tunnel était proche, en considérant les couleurs que reprenait notre canton. La pandémie du coronavirus s'est invitée et voilà que la bonne mine retrouvée tend à pâlir, plus la crise perdure et les jours passent.

Sur le paquet « amendement covid », notre groupe a peu d'observations à faire sur le détail des différentes mesures évaluées par le Conseil d'État. Nous sommes parfaitement conscients du degré d'incertitudes qui demeure. Cet amendement intègre les évaluations des conséquences de la première vague de la pandémie, sans compter bien entendu l'impact de la deuxième vague et sans mesurer comment et quand les signaux de la reprise se manifesteront.

Notre groupe se réjouit néanmoins de constater que pour le budget 2021, avec l'amendement Covid, notre canton résiste. Cela notamment grâce aux nouveaux mécanismes financiers (réserve de lissage des recettes fiscales et réserve de politique conjoncturelle, mais également l'assouplissement des règles en matière d'investissements). Lors des débats menés en 2019 sur la réforme de nos mécanismes financiers nous ne pensions sans doute pas que la réserve de politique conjoncturelle serait aussi rapidement sollicitée...S'il arrive parfois que l'on se demande si tel ou tel événement est conjoncturel, à n'en pas douter une pandémie est un



véritable choc conjoncturel. L'usage de ces mécanismes financiers complétés par une manne providentielle de la BNS permettent d'absorber ainsi près de 90 % de l'impact net « Covid » sur le compte de résultats. Ainsi, on peut considérer que la révision des mécanismes financiers intervenue en 2019 est particulièrement utile pour affronter les conséquences financières de la crise que nous traversons, en permettant la mise en œuvre d'une politique anticyclique. Nous sommes aujourd'hui probablement le seul canton à pouvoir le faire, nous pouvons donc en être satisfaits.

Donc l'avenir à court terme, au travers du budget 2021, se présente de façon sécurisante, sans avoir à recourir à une hausse d'impôts ou une baisse de prestations.

Considérant ces différents éléments, le groupe socialiste entrera en matière et acceptera le budget 2021 tel qu'issu des travaux de la commission financière et vous invite à en faire de même. Nous vous invitons également à accepter la recommandation de la commission relative à l'indexation des forfaits d'entretien des bénéficiaires d'aide sociale. Notre position relative aux différents amendements refusés par la commission sera partagée lors du débat de détail sur ces différents amendements.

Nous ne saurions conclure cette intervention sans porter un regard sur l'avenir à moyen et plus long terme, un avenir bien moins sécurisant que ne l'est le budget 2021.

Ce qui nous inquiète pour demain, c'est le visage de notre société d'après Covid-19. Une société où des milliers de travailleurs exposés à la gestion de la crise, soignants en première ligne, se trouveront épuisés. Une société où des emplois auront passé à la trappe au gré de faillites ou de fermetures. Une société où les rapports entre générations garderont des traces de la pandémie. Une société où les personnes aujourd'hui déjà vulnérables et parfois un peu « en marge de la société » risquent d'être isolées encore plus. Une société qui pourrait voir une partie plus importante de sa population se trouver en situation de pauvreté. Une société enfin qui n'aura peut-être tiré aucun vrai enseignement de cette pandémie et qui risque de vouloir repartir exactement comme avant.

Et c'est peut-être à cela, au visage de la société de demain au-delà des chiffres budgétaires, de la planification financière et des tâches et autres indicateurs financiers, que nous devons réfléchir pour l'avenir. Boris Cyrulnik, psychiatre, a dit, je cite, « La résilience c'est l'art de naviguer dans les torrents. » Engageons-nous pour que notre canton puisse faire preuve de résilience et de transformation collective.

Je vous remercie pour votre attention. » •

Le projet de loi LFinEC-LFAC est adopté par 107 voix sans opposition.

Le projet de loi LILJA, amendé, est adopté par 108 voix sans opposition.



*Le projet de décret concernant le budget 2021, amendé, est adopté par 104 voix contre 5.
La recommandation 20.202 est acceptée non combattue (sans débat).*

Reconversion agriculture biologique ([20.038ce](#))

Une démarche positive bien que trop peu proactive

Le député et président de groupe Jonathan Gretilat a présenté la position du groupe.

« Monsieur le vice-Président,

Chères et chers collègues député-e-s,

Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil d'État ainsi que les services impliqués pour la qualité du rapport traitant de la reconversion biologique des domaines et terres agricoles de l'État. Nous tenons à saluer en particulier l'important effort qui semble avoir été consenti par le Département, eu égard aux vives discussions qui avaient animé les débats au Grand Conseil lors de l'adoption de la motion 18.206, et l'enthousiasme très relatif qui avait alors été ressenti pour la reconversion à l'agriculture biologique.

Le concept de reconversion progressive proposé par le Conseil d'État constitue une approche qui peut, pour certains d'entre nous, apparaître décevante car trop lente et peu volontariste ; mais pour une majorité de notre groupe, l'approche proposée s'avère pragmatique et plutôt satisfaisante à ce stade, eu égard aux contraintes juridiques, sociales, commerciales et agronomiques pour les agriculteurs concernés.

Néanmoins, bien que le concept de conversion progressive donne une idée relativement claire sur le but poursuivi à terme, on reste dans un certain flou s'agissant de la planification précise et du timing envisagé. On le regrette, car cela aurait donné un signal encore plus marqué de la volonté politique partagée majoritairement par le Grand Conseil.

Ainsi, le groupe socialiste est unanime sur sa volonté que les domaines et terres agricoles de l'État s'acheminent résolument vers une reconversion à l'agriculture biologique. Non seulement cela fait sens au vu des enjeux environnementaux et de l'état alarmant de la biodiversité, mais en plus, cela peut représenter une véritable opportunité d'un point de vue économique et commercial, en particulier dans une optique de circuits courts et de promotion de produits biologiques et locaux.

Dans ce sens, on aurait pu espérer un peu plus de mesures proactives et un peu moins de mesures uniquement incitatives, notamment s'agissant des conditions posées dans la conclusion ou la reconduction des baux à ferme des domaines et terres agricoles de l'État. On



aurait aussi pu envisager des mesures de soutien allant plus loin : en effet, nous avons la conviction qu'en débloquant les moyens nécessaires, nous disposons d'un vrai levier pour encourager et promouvoir des projets de développement novateurs ou alternatifs en matière d'agroécologie ou encore de permaculture dans le cadre de l'exploitation des domaines et terres agricoles de l'État, et visant à une distribution locale des produits agricoles qui en résultent. En poursuivant ainsi l'objectif d'une production et d'une consommation locales, qui permettent de faire vivre dignement les producteurs, respectent l'environnement en préservant la biodiversité, la qualité des sols et des eaux, tout garantissant une alimentation saine et moins dépendante de l'extérieur, l'État agirait en respect de ses engagements en matière de développement durable.

C'est bien en ce sens que le groupe socialiste attend la poursuite de l'action du Conseil d'État, et il se montrera attentif à la concrétisation de ces objectifs. Dans l'immédiat, pour reconnaître le chemin emprunté et le travail positif déjà entrepris, notre groupe acceptera en majorité, avec quelques abstentions, le classement de la motion 18.206. » •

Le classement de la motion 18 est accepté par 97 voix contre 6.

Promotion de la biodiversité le long des axes routiers ([20.041ce](#))

Une mise en œuvre satisfaisante mais qui pourrait être étendue

La députée Françoise Gagnaux a présenté les arguments du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste salue les efforts du Conseil d'État et de ses deux services, celui de la faune, des forêts et de la nature et celui des ponts et chaussées, de la mise en œuvre, depuis 2016, du plan de gestion différenciée des talus longeant les routes cantonales. C'est un mode de gestion qui consiste à ne pas appliquer la même nature ni la même intensité de soins à ces différentes zones vertes. L'entretien est adapté en fonction des caractéristiques propres à chaque espace. Le fauchage intensif est abandonné au profit du fauchage tardif. C'est une approche en constante évolution où rien n'est figé, favorisant la survie de nombreuses espèces végétales et animales sur les talus routiers. La lutte contre les néophytes envahissantes et les plantes indésirables dangereuses parfois pour les humains et/ou les animaux est aussi l'un des axes de cette stratégie. La sécurité des conducteurs et conductrices et la maîtrise des coûts sont aussi



mis en avant dans le rapport qui nous est soumis. Et enfin, un point est consacré à la formation indispensable des équipes techniques, formation à disposition d'autres acteurs tels que les communes.

Ainsi, les dimensions environnementale, sociale, sanitaire et économique sont prises en considération dans cette nouvelle stratégie qui concrétise une politique de développement durable réfléchi qui doit se poursuivre et s'intensifier.

Quelques questions à poser.

La première se réfère aux talus routiers des routes communales. Un projet pilote d'entretien différencié a été réalisé de 2017 à 2019 sur le territoire du Val-de-Travers en partenariat avec la commune. Qu'en est-il au niveau des autres communes ? Y a-t-il des synergies entre les équipes cantonales et communales ? Une cartographie des talus routiers cantonaux a été établie. Qu'en est-il d'une cartographie des talus routiers communaux ? Vous l'aurez compris, le groupe socialiste souhaite une gestion différenciée de ces zones vertes sur l'ensemble du territoire neuchâtelois.

Une seconde question concerne le produit de la fauche lors de l'entretien différencié qui peut être remis à l'agriculture sous forme de fourrage pour le bétail. Le risque que les végétaux réutilisés de la fauche contiennent des microplastiques dus à l'usure des pneus a-t-il été suffisamment analysé ?

Une dernière question est de savoir, si possible, comment les collaborateurs des équipes techniques, forts de savoirs faire et d'expérience professionnelle, ont-ils été associés à la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie ? La réussite de la gestion différenciée contribuant favorablement au réseau écologique cantonal et assurant la promotion de la biodiversité dépend aussi de ceux qui l'appliquent sur le terrain.

Pour terminer, le groupe socialiste accepte à l'unanimité le classement du postulat 18.077 du 31 août 2018 du groupe Vert libéraux « Entretien différencié de la voirie – Pour une biodiversité accrue ».

Merci de votre attention. » •

Le classement du postulat est accepté non combattu.



Motion de député-e-s interpartis « Laisserons-nous sombrer nos clubs de sport sous la contrainte des mesures Covid-19 ? » ([20.204](#))

Papapap

Le député Alexandre Houlmann, premier signataire, a présenté la motion.

« Madame, Monsieur,

La situation de fermeture pure et simple des activités ou de huis clos des manifestations sportives met à mal les possibilités de financement des acteurs sportifs. Leurs obligations contractuelles telles que, par exemple, les salaires des entraîneurs, les charges des infrastructures et les frais des compétitions, restent entières, mais leurs rentrées financières fortement diminuées, voire inexistantes, ne permettent plus de couvrir leurs charges.

Certes, le Conseil fédéral et notre canton viennent de prendre des mesures qui permettront aux clubs professionnels de recevoir une aide, mais elles ne résoudront pas la problématique des plus petites et moyennes structures. Comme nous avons pu le voir dans la presse, la situation est déjà dramatique pour certains clubs et, pour d'autres, elle le deviendra à court terme si rien n'est entrepris pour leur permettre de passer la vague.

Nous demandons au Conseil d'État d'intervenir en complément de l'aide fédérale pour les clubs phares qui font rayonner notre canton au-delà de nos frontières, mais avant tout pour les multiples structures intermédiaires. Celles-ci ont des vocations de formation de la jeunesse, d'intégration des populations migrantes, de mixité sociale et intergénérationnelle, et de maintien d'une bonne santé de la population. Le rôle sociétal prépondérant des clubs, dont la disparition entraînerait des dommages à terme très coûteux pour l'État, ne doit pas être négligé. Il faut éviter que les clubs sportifs ne soient les oubliés de la crise que nous traversons.

Les aides fédérales ne couvriront de loin pas toutes les pertes. Ainsi, nous demandons à l'État de faciliter les démarches administratives des clubs dans le cadre des demandes d'indemnité de RHT, en tenant compte de la spécificité d'un club par rapport à une entreprise classique. Nous souhaitons également que l'État soutienne les clubs par des versements à fonds perdus, pour leur permettre, au sortir de la crise, de reprendre leurs activités dans un cadre viable et acceptable.

Merci de votre attention. » •

La motion est acceptée par 72 voix contre 14.



Postulat du groupe libéral-radical « Exercer en toute circonstance les droits démocratiques » ([20.133](#))

Les principes fondamentaux de la démocratie, de surcroît par voie électronique, doivent être garantis

Le député et président de groupe Jonathan Gretilat a présenté les arguments du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les député·e·s,

L'expression citoyenne qui émane des urnes constitue le pilier majeur de notre démocratie directe et de notre système institutionnel. Depuis des décennies, le Parti socialiste se bat pour étendre le droit de vote à des catégories de population qui en étaient – ou en sont malheureusement toujours – exclues : les femmes, les étrangers et les jeunes en particulier. Dans le même ordre d'idées, l'introduction du vote par correspondance puis ensuite progressivement du vote électronique avait pour objectif d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens aux votations populaires, afin de renforcer la légitimité démocratique des décisions du souverain. Intimement liée au droit de vote, la manière dont celui-ci s'exerce revêt une importance tout aussi capitale. La légitimité d'un vote populaire dépend principalement de la confiance que l'on peut accorder au dépouillement des urnes et de la garantie absolue de l'intégrité d'un scrutin, pour que celui-ci soit le reflet exact et fidèle de l'expression de la volonté populaire. La crise liée à la Covid-19 a également démontré que l'exercice traditionnel des droits démocratiques peut s'avérer fragile, lorsqu'il doit être suspendu notamment pour des motifs sanitaires majeurs. Vu les déboires connus ces derniers mois par le vote électronique en Suisse et les nombreux doutes émis à son égard, les circonstances actuelles doivent nous amener à remettre sérieusement l'ouvrage sur le métier.

Ainsi, le Groupe socialiste est sur le principe favorable à la reprise du développement du vote électronique, mais pas de manière inconditionnelle. Il s'agit de ne pas perdre de vue que cette nouvelle forme d'exercice démocratique doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Jusqu'à récemment, les nombreux avantages qu'il implique (facilité du vote, rapidité, simplicité, accessibilité aux Suisses de l'étranger,...) semblent l'avoir emporté sur toute autre considération. Il a d'ailleurs fait l'objet de peu de débats au-delà des spécialistes en informatique, dans les nombreux cantons où il a d'ores et déjà été introduit il y a une quinzaine d'années. Mais dans l'intervalle, plusieurs voix critiques se sont élevées contre le vote électronique. L'opposition a pris en ampleur avec les failles de sécurité majeures annoncées en particulier dans le système implanté par La Poste, qui était le seul admis sur le marché en Suisse, avant d'être purement et simplement abandonné récemment. De nombreuses critiques



pouvaient toutefois légitimement être émises à l'encontre de cette solution de vote électronique fondée sur le logiciel propriétaire développé par une société privée étrangère, avec des modalités opaques et inaccessibles au public.

Les mécanismes du vote électronique sont plutôt complexes à appréhender pour les profanes que nous sommes en informatique, pour la grande majorité d'entre nous. De manière simple et rapide, on peut dire que le vote électronique doit répondre à certains grands principes pour être réputé fiable et bien conçu. Premièrement, la vérifiabilité individuelle : l'intégrité et la confidentialité du vote doivent être garantis, de manière à s'assurer qu'il ne puisse être ni modifié, ni supprimé, ni empêché, et que l'identité du votant demeure inviolable. Chacun doit pouvoir s'assurer individuellement que tout le processus de vote s'est passé correctement et que son bulletin sera bien comptabilisé tel quel dans l'urne. Deuxièmement, la vérifiabilité universelle : il faut s'assurer et garantir que tous les votes sont bien dans l'urne (électronique) et qu'ils n'ont été ni modifiés, ni supprimés, ni multipliés (bourrage d'urne). Troisièmement, le code source du logiciel doit être public et librement accessible, donc transparent, pour avoir la garantie que le système ne puisse pas être détourné ou manipulé à d'autres fins. Enfin, il ne faut pas oublier le facteur humain lié à l'organisation du processus de vote : la centralisation de tous les votes dans une seule urne virtuelle, contrôlée par un nombre restreint de personnes, en particulier s'il s'agit de spécialistes, présente un danger sérieux. Une décentralisation des urnes virtuelles avec une multiplication des intervenants permettrait de réduire un tel risque. Bien évidemment, le risque zéro n'existe pas, mais la démocratie est bien trop précieuse pour être sacrifiée, comme tant d'autres choses hélas, au cynisme des règles du marché.

Ainsi, pour le Groupe socialiste, la mise en place d'une nouvelle solution de vote électronique dans notre canton doit impérativement être assortie des garanties suffisantes pour respecter ces grands principes. A défaut, un nouveau système de vote électronique n'obtiendra pas notre soutien. C'est dans ce sens, et dans ce sens uniquement, que le Groupe socialiste acceptera le postulat PLR 20.133. » •

Le postulat est accepté par 75 voix contre 27.

Postulat du groupe libéral-radical « Possibilité de modulation du taux de l'impôt foncier » ([20.146](#))

Une démarche qui s'attache à une situation locale et qui mériterait un traitement communal

Le député Antoine de Montmollin a défendu la position du groupe.



« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

C'est avec intérêt et attention que le groupe socialiste a pris connaissance du postulat du groupe PLR concernant la possibilité de moduler l'impôt foncier en fonction de la domiciliation du propriétaire. En effet, nous sommes de manière générale favorables aux réflexions visant à mettre en adéquation le système de taxation avec les objectifs politiques de l'État et des communes en termes d'attractivité territoriale et de domiciliation notamment. Cependant, ce postulat ne nous convainc pas pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, nous tenons à relever que la très large majorité des communes prélève aujourd'hui l'impôt foncier communal maximal de 1.6 pour mille. En effet, 90% de la population neuchâteloise réside dans une commune qui prélève un impôt foncier de 1.5 ou 1.6 pour mille. Il semble dès lors que le phénomène évoqué dans le postulat, à savoir le fait que des communes cessent de prélever l'impôt foncier en raison de son élargissement aux personnes physiques, reste marginal. Par conséquent, la proposition du PLR nous paraît issue d'une situation communale particulière à traiter au niveau communal, mentionnée dans le postulat par ailleurs, plus que d'une demande partagée à travers l'ensemble du territoire.

Sur le fond, il est clair que le postulat vise à abaisser le taux d'impôt foncier pour les propriétaires domiciliés dans le canton, comme cela est expliqué dans le développement. De fait, ce potentiel allègement fiscal ne profitera qu'aux propriétaires, alors que le taux de propriétaire dans notre canton ne s'élève qu'à un tiers. Inciter, par une nouvelle disposition légale, la très large majorité des communes qui pratiquent aujourd'hui un taux de 1.6 pour mille pour l'ensemble des propriétaires à effectuer une baisse d'impôt pour une partie d'entre eux ne nous convainc pas. En effet, avec la période de crise que nous traversons et son impact sur les finances publiques comme nous avons pu le constater lors des discussions sur le budget, nous sommes d'avis que nous devons au contraire réfléchir à renforcer la capacité d'action de la collectivité.

Finalement, nous relevons que l'impôt foncier fait partie des taxes qui ne touchent qu'une partie de la population de manière relativement indolore, permettant ainsi d'encourager les communes à rester attractive en matière d'impôt communal direct. C'est également dans cet esprit que nous avons soutenu son élargissement lors de la récente réforme fiscale.

C'est pour toutes ces raisons, en plus des arguments formels mentionnés par le Conseil d'État, que le groupe socialiste refusera ce postulat. » •

Le postulat est refusé par 60 voix contre 45.



Postulat du groupe socialiste « Pour une assurance générale de revenu (AGR) dans le canton de Neuchâtel » ([20.153](#))

Une piste de réponse pour le renforcement des filets sociaux

La députée Florence Nater a présenté le postulat du groupe.

« Monsieur le Président,

Chère et chers collègues,

J'imaginai bien qu'une telle proposition susciterait des oppositions d'une partie de cet hémicycle. Je peux même entendre, par anticipation, l'un ou l'autre argument des opposants, des arguments du type « Voilà bien une proposition de la gauche qui veut des dépenses supplémentaires qui entraîneront de nouvelles charges dans une économie déjà mise à mal par la crise ».

C'est évidemment un argument qui ne me surprendrait pas. Et pourtant j'aurais envie d'inviter mes collègues de droite à regarder cette proposition autrement que pour une proposition d'une gauche qui veut augmenter les dépenses. La crise que nous vivons n'a-t-elle pas révélé les bénéfices mais aussi les failles de notre système de protection sociale ? Depuis le début de notre session, plusieurs interventions cherchant à pallier tel ou tel besoin nous démontrent que oui, il y a des failles.

Depuis plusieurs mois, nous voyons comment sont sollicitées les RHT ou encore les allocations chômage. Le Conseil fédéral a développé une prestation sociale urgente par les APG. Le Conseil fédéral et les cantons déploient un certain nombre de mesures par le biais de prêts et/ou d'aides à fonds perdu. Bien entendu, on peut se réjouir de ces mesures et de la réactivité de l'État pour répondre aux besoins.

Mais tout cela ne suffit pas et de nombreuses personnes passent entre les mailles du filet. Les représentants du monde de la restauration qui étaient présents hier pour nous accueillir et pour partager, parfois même avec beaucoup d'émotion, la situation particulièrement difficile dans laquelle ils se trouvent parce qu'ils passent entre les mailles du filet ordinaire et du filet d'urgence déployé ces derniers mois, en constituent un bon exemple.

N'est-ce pas justement une illustration que notre filet de protection sociale de base a des manques et que nous devons analyser les opportunités de le renforcer ?

L'assurance générale du revenu n'est pas, comme je l'ai précisé dans le développement écrit, un revenu de base inconditionnel versé à tout le monde indépendamment de la situation. Non,



c'est bien d'une assurance dont il s'agit, une assurance subsidiaire aux autres assurances sociales telles que l'AI ou l'assurance chômage par exemple. C'est une assurance qui viendrait combler certaines failles de notre système.

Certes, dans une situation extraordinaire telle que celle que nous vivons, il serait excessif de considérer que l'AGR comblerait toutes les failles, mais elle représenterait un pilier complémentaire de notre système qui permettrait d'élargir la couverture des besoins de protection.

L'idée d'une AGR n'est par ailleurs pas une lubie des socialistes neuchâtelois. D'autres propositions de ce type sont à l'étude, par exemple dans le canton de Vaud. Ce sujet est également réfléchi sur un plan national pas seulement par des politiques, mais aussi par les milieux actifs dans la lutte contre la pauvreté ou auprès des travailleurs précaires.

D'aucuns diront peut-être que le sujet est intéressant mais qu'il n'est pas de compétence cantonale. Certes il est évident qu'un débat national sur une assurance générale du revenu serait intéressant. Mais sur un plan légal, rien ne dit qu'un canton ne peut pas être précurseur d'une telle démarche. En tous les cas, c'est ce que le postulat, qui est une demande d'étude, permettra d'établir.

En conséquence, je vous invite à soutenir cette proposition. Parce que renforcer le filet de solidarité sociale n'est pas contraire à la responsabilité individuelle. Au contraire, cela contribuera à la pleine participation de chacun·e à la vie de la communauté et rendra notre canton plus solide face aux crises. » •

Le postulat est accepté par 58 voix contre 49.

Postulat Diego Fischer « Optimiser l'effort de l'État entre déductions fiscales et subsides dans le domaine de l'énergie » ([20.155](#))

Une démarche environnementale qui tient compte de la dimension sociale

La députée Corine Bolay Mercier a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,



Notre parlement avait, il y a quelque temps, abordé la thématique de l'énergie solaire en lien avec les déductions fiscales. Notre groupe s'était opposé à la motion communale de Cressier, motion qui reposait sur l'idée d'étendre les déductions fiscales aux investissements financiers dans les énergies renouvelables. Pour notre groupe, étendre les déductions fiscales, c'est enlever des revenus aux collectivités publiques qui en ont besoin pour mener leurs tâches essentielles, que ce soit dans les domaines de la santé, de la formation, du soutien aux plus démunis.

Le contenu du postulat Diego Fischer 20.155 diffère en ce sens qu'il questionne l'impact des subsides directs et des déductions fiscales pour dynamiser l'énergie solaire, ceci dans une vision très globale et c'est pourquoi le groupe socialiste l'accepte.

Pour notre groupe, dresser un tableau de la situation actuelle dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments et proposer des pistes d'amélioration entre subsides directs et indirects procède d'une vision cohérente et nécessaire. Le développement du postulat relève que les déductions fiscales dans le domaine énergétique s'élèvent à 10-12 millions, alors que les subsides directs se situent aux alentours de deux millions par an et que ces subsides directs sont triplés avec les apports de la Confédération dans le cadre de la loi sur le CO², ce qui est intéressant.

Ainsi, questionner les montants et les modes d'attribution des subsides directs, des déductions fiscales et des subsides de la Confédération, évaluer l'impact sur l'amélioration énergétique des bâtiments et dresser un tableau comparatif indiquant quelles classes de revenu sont les plus favorisées à travers ces politiques publiques, nous paraît pertinent.

Pour terminer, un point est essentiel pour notre groupe : évaluer les mesures énergétiques dans une dimension de justice sociale, comme l'évoque le postulat. » •

Le postulat est accepté par 62 voix contre 39.

Postulat des groupes socialistes et PopVertsSol « Prévenir les violences policières et lutter contre les pratiques discriminatoires » ([20.156](#))

La prévention passe par la connaissance de la situation cantonale

Le député Antoine de Montmollin a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,



Chères et chers collègues,

Au cours de cette année 2020, l'action de la police s'est retrouvée à plusieurs reprises au centre du débat public et de l'attention médiatique. Sur un plan international d'abord, en lien avec les violences policières racistes commises aux États-Unis, qui ont donné lieu à des manifestations un peu partout dans le monde, jusque dans notre canton. Durant l'été ensuite sur un plan plus local, avec l'action particulière que la police neuchâteloise a engagée face à un nouveau type de délinquance sur le littoral. Et actuellement, quasiment à l'heure où nous parlons, le débat à lieu également chez nos voisins français avec le plan de sécurité globale proposé par le gouvernement qui prévoit notamment d'interdire à la population de filmer les interventions policières.

Ces événements nous rappellent à quel point le pouvoir et le rôle délégués aux forces de l'ordre est important et à quel point l'action de la police doit être irréprochable. En termes de sécurité publique, il est indispensable que l'ensemble de la population ait confiance dans la police pour faire appliquer la loi dans les limites de ses compétences et de manière juste, en traitant tous les individus comme égaux.

S'il va sans dire que la situation que nous vivons en Suisse n'est en rien comparable à celle des États-Unis, les manifestations et témoignages qui ont suivi le meurtre de George Floyd, y compris à Neuchâtel, nous interpellent. Il est notamment question de discriminations ressenties par les personnes racisées dans leur rapport avec des forces de police, en lien notamment avec une surreprésentation sans motif lors des contrôles d'identité ou une tolérance à géométrie variable pour les infractions mineures.

Les citoyens qui osent prendre la parole sur ces questions doivent être pris au sérieux. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'État de soumettre au Grand Conseil un rapport recensant les éventuelles violences ou discriminations policières dans le canton. Nous invitons également le Conseil d'État à référencer la manière dont il garantit le respect des droits humains dans le cadre du travail policier.

De plus, notre postulat propose plusieurs pistes pour aller plus loin que cet état des lieux, en prévenant les violences policières et en luttant contre les pratiques discriminatoires. A ce titre, nous nous référons notamment aux articles d'Amnesty international cités dans le développement du postulat, qui thématisent depuis plusieurs années les lacunes des dispositifs policiers suisses en la matière. Nous invitons ainsi le Conseil d'État à étudier une série de mesures, telles que :

- la mise en place d'un bureau de traitement des plaintes et de médiation indépendant facilitant les démarches des potentielles victimes
- la création d'un système de gestion et de suivi des interventions policières prenant en compte le risque de discrimination active ou passive



- une amélioration de la formation policière en la matière et finalement
- une réflexion autour des conditions de travail et d'encadrement des agents de police.

En conclusion, nous tenons à relever que le travail de la police est difficile au quotidien et surtout absolument nécessaire pour garantir la sécurité et la liberté de toutes et tous. Nous en profitons pour remercier ici le travail effectué par la police neuchâteloise, en premier lieu les agents de terrain. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste a déposé ce postulat avec les groupes de gauche de notre hémicycle et le soutiendra à l'unanimité, afin de mettre en place des mécanismes efficaces permettant de garantir à la fois les droits de la population et la crédibilité de la police.

Merci ! » •

Le postulat, amendé, est accepté par 80 voix contre 18.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 8 décembre 2020.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.